

# Mémoirendum du Commerce équitable



## Table des matières

Introduction .....	3
1. A tous les niveaux de pouvoir .....	4
2. Spécifiquement au niveau Fédéral .....	4
3. Au niveau régional bruxellois.....	7
4. Au niveau régional wallon.....	8
5. Au niveau régional flamand .....	9
6. Au niveau européen.....	10
7. Au niveau communal .....	11
Signataires.....	13

Photo : Nathalie van den Abeele, maraîchère sur la ceinture verte de Bruxelles, et Djakaridja Bitie, producteur de cacao de Côte d'Ivoire.

## Introduction

Changements climatiques, crise énergétique, explosion des inégalités, destruction de la biodiversité, Covid-19, colère du monde agricole... Les crises qui se multiplient nous rappellent que la manière dont nous avons organisé la globalisation marchande, avec des chaînes de valeurs internationales complexifiées et fragmentées, nous rend extrêmement fragiles, vulnérables et exerce une grande pression sur nos écosystèmes ; sans parler des impacts sociaux externes, tels que les inégalités croissantes nationales et internationales.

Nos échanges et notre manière de produire et de consommer doivent donc être repensés et redéfinis collectivement dans les nombreux secteurs où les producteur·trice·s sont défavorisé·e·s (alimentation, textile, artisanat...).

Le commerce équitable est un acteur majeur du développement durable et du rééquilibrage des pouvoirs au sein des filières. En effet, le commerce équitable a une dimension universelle. En plus des échanges Nord-Sud, la démarche équitable s'applique aussi aux producteurs belges et européens, en faveur de modèles agricoles durables (comme l'agriculture biologique, la permaculture ou l'agroécologie), du tissu social et de l'agriculture paysanne.

Le commerce équitable place non les profits mais les finalités sociales et environnementales au centre de ses objectifs. La plus-value est ainsi plus équitablement répartie au sein des chaînes de valeurs, ce qui permet d'assurer un revenu juste aux producteur·trice·s plutôt qu'aux actionnaires. Ce prix juste prôné par le commerce équitable permet aussi de préserver une paix sociale en rendant une certaine dignité aux maillons les plus faibles de la chaîne de valeur.

En combinant critères socio-économiques et environnementaux, le commerce équitable constitue plus particulièrement un formidable outil de sécurisation économique de la transition, permettant de couvrir ses risques économiques (ex. baisses temporaires de rendement) et de rémunérer ses apports (les services écosystémiques). Cela fait du commerce équitable une solution aux impasses mises en évidence par les récentes crises agricoles en Europe. Grâce à sa flexibilité et à sa résilience, le commerce équitable est bien équipé pour faire face aux crises complexes auxquelles nous serons confrontés à l'avenir.

### Ce **mémoire** propose différents engagements que les prochains :

- parlements et conseils communaux pourraient prendre ;
- pouvoirs exécutifs pourraient intégrer dans leur déclaration de politique à l'occasion de leur formation.

# 1. A tous les niveaux de pouvoir

## *Développer une vision et une politique cohérente de soutien au commerce équitable*

Inspirée par l'étude Beyond Food, la Belgique doit développer une politique cohérente pour soutenir les chaînes de valeurs durables ainsi que le commerce équitable. Une telle politique ne peut pas se limiter aux politiques de solidarité internationale, mais doit aller au-delà et concerner les politiques commerciales, étrangères et fiscales.

## *Privilégier les produits équitables dans les achats publics*

La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics permet de tenir compte, dans l'attribution des marchés, de critères qualité liés notamment à des caractéristiques sociales, environnementales et innovantes, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles le commerce est pratiqué ; et donc, sans ambiguïté, de privilégier l'achat par les pouvoirs publics de produits issus du commerce équitable (article 81, § 2, 3°, a).

### Engagements

- Les parlements, conseils, ministères et administrations achètent des produits équitables provenant d'au moins 5 catégories de produits différentes (dont le café et au moins deux autres catégories de produits en provenance des pays du Sud), tant pour leurs besoins internes que pour les événements organisés à destination du public.
- Des formations sur l'intégration des produits équitables dans les marchés publics sont organisées à destination des acheteurs publics.
- Les vêtements officiels utilisés par les pouvoirs publics répondent aux principes de l'Accord International pour la santé et la sécurité dans l'industrie du textile et de l'habillement.
- Un reporting annuel précis documente l'utilisation et l'objet des clauses équitables, durables et éthiques dans les marchés publics (commerce équitable, produits locaux, produits biologiques, économie circulaire, clauses sociales...).

# 2. Spécifiquement au niveau Fédéral

## *Favoriser fiscalement l'achat de produits équitables*

La politique fiscale est un outil important pour la promotion du commerce équitable. L'état belge dispose de plusieurs outils qui permettent de favoriser un climat fiscal avantageux pour les entreprises qui travaillent avec de la matière première issue du commerce équitable. Les baisses de TVA sont un outil, mais d'autres existent également, tels que les crédits d'impôts ou les droits d'accises, pour le café par exemple.

### Engagements

- Le gouvernement belge s’engage à mener une enquête sur les différents leviers fiscaux dont il dispose afin de mieux comprendre ceux pouvant être actionnés pour encourager les entreprises à développer leur offre de produits équitables et/ou à réduire le coût final au niveau du consommateur.
- Le gouvernement belge, représenté par son Ministre en charge des finances, demande à la Commission européenne de proposer l’intégration des produits équitables à l’annexe III de la directive TVA (directive 2006/112/CE modifiée par la [directive \(UE\) 2022/542 du Conseil du 5 avril 2022](#)) permettant d’appliquer un taux réduit.

### ***Evaluer l’opportunité de reconnaître légalement le commerce équitable***

Une proposition de loi a été déposée en mai 2023 à la Chambre de Représentants « [visant à reconnaître légalement et à encourager fiscalement le commerce équitable](#) ». Les organisations belges de commerce équitable saluent l’initiative, mais suggèrent quelques mesures nécessaires pour mieux encadrer la proposition de loi.

#### Engagement

- Une étude est financée pour permettre de :
  - analyser le degré d’utilisation abusive du terme « équitable » en Belgique, au regard des critères de la proposition de loi, afin de mieux identifier et justifier le besoin d’une protection légale sur le long terme.
  - récolter l’avis de différentes parties prenantes pour qu’une éventuelle législation tienne véritablement compte des spécificités belges ;
  - réaliser une analyse comparative de différentes pistes de reconnaissance légale du commerce équitable ;
  - faire le lien avec la transcription en droit belge des directives européennes sur le devoir de vigilance des entreprises et sur les pratiques commerciales déloyales ;
  - proposer éventuellement différents éléments d’amélioration de la proposition de loi existante.

### ***« Faire de la Belgique un pays du commerce équitable ».***

Une résolution adoptée le 20 juillet 2017 à la Chambre des Représentants de Belgique *vis*e « *à promouvoir le commerce équitable et la campagne ‘Faites de la Belgique le pays du commerce équitable’* ». Depuis, de nouveaux objectifs ont été fixés par les principales organisations belges de commerce équitable.

#### Engagement

- Le nouveau gouvernement belge revoit les critères de la campagne avec les organisations de commerce équitable et met tout en œuvre pour que la Belgique atteigne cet objectif d’ici la fin de la législature.

### ***Rendre obligatoire le devoir de vigilance des entreprises***

Il est urgent d’instaurer une réglementation contraignante relative aux chaînes de valeurs mondiales. En effet, ces chaînes sont souvent le théâtre de violations des droits humains, des travailleurs et travailleuses, ainsi que de dommages environnementaux.

#### Engagements

- Le gouvernement fédéral soutient une transposition ambitieuse en droit belge de la Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises (Directive sur la diligence raisonnable en matière de développement durable des entreprises - CSDDD), en accord avec le contenu de la proposition de loi (amendée) sur le devoir de diligence du 2 avril 2021 (Doc 1903/001).
- La mise en place d'une Convention de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes de valeurs internationales est soutenue.
- Le gouvernement belge contribue de manière constructive à l'adoption d'un Traité contraignant des Nations unies sur les entreprises et les droits humains, et plaide pour un mandat de négociation de l'UE dans ce sens.

### ***Mettre en œuvre des politiques en faveur de prix alimentaires justes***

Les récentes manifestations des agriculteurs et éleveurs ont rappelé la nécessité de leur garantir une rémunération en phase avec les heures prestées, les investissements consentis et la pénibilité du travail, en bref de leur garantir un travail décent.

#### Engagements

- A l’instar des lois Egalim en France, développer des politiques pour équilibrer les échanges commerciaux et mieux répartir la valeur entre acteurs des chaînes alimentaires, au profit de systèmes de productions plus vertueux socialement et environnementalement (ex. inspirés des approches et critères équitables, tels que la contractualisation écrite pluriannuelle, l’utilisation d’indicateurs de coûts de production dans les calculs et négociations de prix, l’organisation collective et démocratique des producteurs).
- Développer les outils d’analyse des marges et exiger plus de transparence de la part des différents acteurs des chaînes (voire plus spécifiquement les problèmes de surmarges dans certains secteurs).
- Le gouvernement belge développe des outils pour calculer le prix réel (True Price) des produits. Le prix réel comprend le prix du marché et les coûts cachés, externes, sociaux et environnementaux. Plus un produit est durable et équitable, plus son coût réel (True Cost) est bas.
- Sur le modèle de l’Espagne, réviser la loi transposant en droit Belge la Directive UE sur les pratiques commerciales déloyales, de façon à interdire, pour l’ensemble des acteurs des chaînes

agro-alimentaires, l'achat de produits et ingrédients en dessous des coûts de production durables.

- Développer des objectifs et budgets ambitieux en termes d'alimentation durable au sein de la restauration collective, y compris en matière de produits équitables, afin de développer des débouchés rémunérateurs pour ces filières.
- Encourager (financièrement) les démarches de commerce équitable Nord/Nord, en particulier celles articulant des critères à la fois environnementaux et économiques (par exemple en soutenant le développement de systèmes de certification du type 'Bio Equitable en France' ou 'Naturland Fair' en Allemagne).

### 3. Au niveau régional bruxellois

La campagne « Faire de Bruxelles-Capitale une Région du commerce équitable »<sup>1</sup> a été lancée au Parlement bruxellois en mai 2021. L'objectif représente l'action 65 du 2e « Plan d'action national de la Belgique pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ».

#### Engagements

- Des moyens financiers et humains sont consacrés à l'objectif de faire de Bruxelles-Capitale une Région du commerce équitable.
- Le Parlement régional et l'ensemble du gouvernement régional portent la campagne et incitent dès lors leurs services et leurs organes administratifs à soutenir le commerce équitable, par exemple en l'intégrant à leurs stratégies internes et/ou à leurs plans de développement durable.
- La promotion du commerce équitable et la sensibilisation au commerce équitable sont intégrées aux activités prévues par les groupes de travail mettant en œuvre la stratégie de transition économique « Shifting Economy ». Des ateliers et formations facilitant la prise en compte de produits équitables dans les marchés publics durables, ainsi que des rencontres entre acheteurs publics et fournisseurs potentiels de produits équitables sont organisés.
- Des entreprises de commerce équitable sont intégrées dans la sélection des entreprises modèles aidées par la Région bruxelloise via la stratégie de transition économique "Shifting Economy". L'exemplarité des entreprises de commerce équitable sera reconnue, dans ce cadre, via la détention de certifications ou labels sur la majorité de leurs produits distribués, et/ou via l'appartenance aux fédérations nationales et internationales reconnues de commerce équitable.
- Une prime est octroyée aux pouvoirs publics régionaux s'ils intègrent une certaine proportion de produits équitables (dont le café) dans leurs marchés publics.

---

<sup>1</sup> Voir <https://ftbrussels.org/> pour en savoir plus sur la campagne.

## 4. Au niveau régional wallon

La déclaration de politique général de la Wallonie indiquait déjà pour la législature 2019-2024 que « Le Gouvernement fera de la Wallonie une terre de transition écologique, sociale, économique et démocratique. Cette transition permettra d’aboutir à un nouveau modèle de société dans lequel les Wallonnes et les Wallons vivent mieux et plus heureux. » En outre, le plan de relance vise, en son projet 303, à « Renforcer la dynamique d’achats publics responsables en Wallonie » ; et le label « Cantines Durables » de la stratégie « Manger Demain » comprend notamment l’utilisation de produits équitables dans son cahier des charges. Mais il faut concrétiser et renforcer les ambitions.

### Engagements

- La promotion du commerce équitable et la sensibilisation au commerce équitable (y compris dans sa dimension nord/nord) sont intégrées aux activités prévues dans le cadre du projet 303 du plan de relance de la Wallonie, « Renforcer la dynamique d’achats publics responsables en Wallonie ». Des rencontres entre acheteurs publics et fournisseurs potentiels de produits équitables sont organisées.
- Selon un mécanisme similaire au « coup de pouce ‘du local dans l’assiette’ », (octroyé aux cantines signataires du « Green Deal Cantines Durables »), une prime est octroyée aux pouvoirs publics régionaux s’ils intègrent une certaine proportion de produits équitables dans leurs marchés publics.
- A l’instar de l’objectif adopté en Région de Bruxelles-capitale en 2021, le gouvernement wallon s’engage à « Faire de la Wallonie une Région de commerce équitable » d’ici la fin de la législature. Concrètement, sept séries de critères sont à remplir pour obtenir le titre ; ceux-ci nécessitent la participation d’un maximum d’acteurs : le gouvernement régional, le parlement régional, les communes via la campagne « Communes du commerce équitable », mais aussi des entreprises, associations, commerces, établissements Horeca, écoles, etc.<sup>2</sup>
- Soutenir la campagne Fair Trade Schools & Universities. S’inscrivant dans la volonté de la région wallonne de “former et sensibiliser les jeunes et les acteurs de la jeunesse et de l’éducation au développement durable”, la campagne “Fair Trade Schools & Universities” ([www.fts.be](http://www.fts.be)) a été lancée en région wallonne en 2022 avec comme objectif de créer des liens entre les organisations du commerce équitable et les acteurs de demain. Le respect de quatre critères<sup>3</sup> mène à l’octroi du titre de “Fair Trade Schools & Universities” pour les établissements participants.
- Le commerce équitable est systématiquement intégré dans la conception des programmes et politiques publics d’alimentation durable (ex. Food Wallonia, conseil wallon de l’alimentation durable (CwAD), conseils de politique alimentaire (CPA) locaux, politiques de développement de filières, etc.). Dans ce but, le gouvernement wallon encourage le développement de systèmes de certification équitables Nord/Nord articulant des critères à la fois environnementaux et économiques.

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur les activités menées dans le cadre de la campagne « Faire de la Wallonie une Région du commerce équitable » : <https://www.tdc-enabel.be/fr/bruxelles-region-du-commerce-equitable/>.

<sup>3</sup> [www.fts.be/le-titre-fts-et-ses-criteres](http://www.fts.be/le-titre-fts-et-ses-criteres).



## 5. Au niveau régional flamand

La promotion du commerce équitable et la sensibilisation au commerce équitable (y compris dans sa dimension Nord-Nord) font partie de la stratégie alimentaire flamande appelée "Go4Food". Le commerce équitable est intégré de manière transversale dans l'ensemble de la stratégie alimentaire flamande. Il est toutefois abordé plus spécifiquement dans la partie "Engagement total pour une économie alimentaire résiliente" et plus particulièrement dans les objectifs stratégiques 12 "Réaliser une formation de prix équitable pour les producteurs primaires" et 16 "Promouvoir un commerce équitable et durable".

### Engagements

- Assumer un rôle plus important au niveau européen en recherchant des règles du jeu équitables!

L'engagement du gouvernement flamand en faveur de "la recherche de règles du jeu équitables au niveau européen", mentionné dans l'OS12 de la stratégie alimentaire flamande, doit être davantage mis en avant. Le rôle flamand dans des dossiers importants relatifs aux chaînes de valeur durables, aux prix équitables pour les agriculteurs, etc., doit occuper une place importante dans la position belge au niveau européen. Les recommandations supplémentaires au niveau européen dans ce document pourraient offrir des pistes sur la manière de procéder. C'est également cohérent avec l'OS16 de la stratégie alimentaire qui stipule littéralement que "nous associons des critères sociaux et de durabilité plus élevés au commerce international".

- Assumer davantage de responsabilités pour des chaînes d'approvisionnement internationales durables et équitables !

L'OS16 de la stratégie alimentaire flamande déclare littéralement : "Nous assumons des responsabilités pour des chaînes d'approvisionnement internationales durables et équitables". La Flandre, notamment via le port d'Anvers où transite beaucoup de cacao, de bananes et de café, a un rôle exemplaire à jouer et détient différents leviers pour contribuer davantage aux chaînes de valeur durables. En particulier dans le domaine du chocolat durable - l'un des moteurs des exportations flamandes et de l'emploi - le gouvernement flamand peut prendre un engagement plus important, par exemple dans le cadre du partenariat Beyond Chocolate.

- Miser davantage sur une politique d'achat équitable !

En plus de mieux respecter les engagements de la stratégie alimentaire flamande, nous voulons également souligner le rôle modèle de la Flandre en matière d'achat de produits équitables. Sous la coordination de l'Agence flamande des achats, un choix explicite est déjà fait en faveur d'une politique d'achat éthique et durable. En tant qu'acteurs du commerce équitable, nous nous attendons donc à ce que cela se poursuive à l'avenir et à ce que des efforts soient également faits pour renforcer les capacités afin que les villes et communes flamandes développent également les connaissances nécessaires pour choisir des produits durables et équitables.

- Faire de la Flandre une Région du Commerce Équitable !

L'objectif de faire de la Flandre une Région du Commerce Équitable est en ligne avec la politique d'achat du gouvernement flamand, la stratégie alimentaire flamande, les 195 Faire Gemeenten, etc. Concrètement, sept séries de critères doivent être remplis pour obtenir le titre ; cela nécessite

la participation du plus grand nombre d'acteurs possible : le gouvernement régional, le parlement régional, les communes via la campagne des Communes Équitables, mais aussi les entreprises, les associations, les commerces et restaurants, les écoles, etc.

## 6. Au niveau européen

L'Union européenne est le niveau de pouvoir par excellence pour agir en faveur de politiques agricoles et commerciales plus durables et équitables.

### Engagements

- Développer un "modèle d'accord de commerce équitable" qui favorise le développement durable pour les deux parties. Voici quelques outils concrets pour un tel modèle :
  - Dans le cadre des études d'impact des accords commerciaux, évaluer l'impact de l'accord sur les PME (en particulier celles qui ont des objectifs sociaux et environnementaux), sur les petits exploitants agricoles et les artisans, et sur la durabilité des systèmes alimentaires.
  - Mettre en œuvre les chapitres sur le commerce et le développement durable de manière efficace, notamment en mettant en place des mesures visant à soutenir l'adoption de systèmes de commerce équitable.
- S'engager en faveur de politiques commerciales permettant une transition équitable et écologique à l'échelle mondiale.
  - Réintroduire dans la politique commerciale de l'UE un chapitre sur le commerce équitable en suivant le précédent de la stratégie "Commerce pour tous" de 2015.
  - Mettre en place une législation pour interdire les pratiques commerciales abusives les plus préjudiciables, y compris dans les secteurs non agroalimentaires, avec une priorité sur le secteur textile (comme demandé par la résolution du Parlement européen du 1er juin 2023 sur une stratégie de l'UE pour des textiles durables et circulaires (2022/2171(INI)).
  - Dans le cadre de la révision de la directive (UE) 2019/633 sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire, interdire les achats en dessous du coût de production durable, et mettre en place des mesures permettant aux fournisseurs non européens d'être efficacement protégés contre ces pratiques abusives.
  - Réviser la directive européenne sur les marchés publics afin d'encourager les achats publics de produits équitables.
- Accès équitable aux outils de financement pour l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et les pertes et dommages.

Parallèlement aux engagements orientés vers l'action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'UE doit jouer un rôle de premier plan dans l'élimination des obstacles actuels qui empêchent les petits exploitants et les communautés locales d'accéder au financement climatique et d'en bénéficier :

- En consacrant des ressources de l'UE au financement du nouveau fonds pour les pertes et dommages liés aux crises climatiques, ce fonds ne devant pas coïncider avec les fonds d'aide humanitaire.
  - En développant des produits et des services financiers adaptés aux besoins des petits exploitants agricoles, de manière à tirer parti des connaissances et de l'expertise locales, et en ciblant les organisations d'agriculteurs comme bénéficiaires directs des subventions.
  - En consultant les communautés locales pour s'assurer que les outils de financement n'auront pas d'effets négatifs sur elles. Cela implique que l'UE passe à un modèle de prise de décision qui donne de l'espace aux acteurs locaux.
- Respecter le principe de cohérence des politiques de développement dans la mise en œuvre des nouvelles lois de l'UE relatives à la chaîne d'approvisionnement.
    - Développer des mesures de soutien et des partenariats avec les pays producteurs liés à la mise en œuvre de la législation ayant une portée mondiale, comme le règlement de l'UE sur les produits exempts de déforestation, la future directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable, ainsi que le règlement sur le travail forcé.
    - Mettre en place une stratégie globale de l'UE sur les revenus et les salaires décents. Grâce à cette stratégie, l'UE évaluera systématiquement la manière dont chacune de ses politiques contribue à cet objectif et en rendra compte.

## 7. Au niveau communal

En 2024, les campagnes belges "Communes du Commerce Équitable" (CDCE) et "Faire Gemeenten" (FG) franchissent une étape importante. En Flandre la campagne fête son 20<sup>ème</sup> anniversaire pendant qu'en fédération Wallonie-Bruxelles elle peut fêter ses 14 ans. Grâce aux campagnes, des progrès significatifs ont été réalisés au cours de ces deux décennies pour promouvoir la production et la consommation des produits équitables. La sensibilisation au changement climatique s'est accrue, le marché des produits équitables a progressé et des initiatives locales promouvant une alimentation durable ont émergé.

Avec 254 communes ou 44% des communes belges qui portent actuellement le titre "Commune du Commerce Équitable/Faire Gemeente", les campagnes ont joué un rôle positif en influençant les mentalités et les actions à l'échelle locale à travers des échanges avec les administrations communales, des formations et des événements équitables.

En cette année électorale, il est crucial de continuer à promouvoir une économie juste et solidaire à travers ses campagnes. Parce que même si à l'heure actuelle beaucoup de communes sont déjà titrées, bien d'autres ne le sont pas encore. C'est pourquoi les campagnes appellent les communes à mettre l'engagement en faveur d'une production et d'une consommation durable et équitable au centre de leur politique locale et d'obtenir ou de maintenir le titre CDCE. Ainsi, les communes pourront contribuer pleinement à la transition économique et écologique.

Engagement : devenir commune du commerce équitable ou reconfirmer son engagement.

Parce qu'être Commune Du Commerce Equitable c'est :

- Ancrer son engagement dans la politique. Dans une résolution politique, la commune s'engage à acheter des produits équitables et à sensibiliser les citoyens et son personnel.
- Intégrer des critères de commerce équitable comme critères de sélection dans les marchés publics pour les produits alimentaires et non alimentaires.
- Encourager les commerces et Horeca à proposer au moins deux produits équitables.
- Veiller à ce que les écoles, les entreprises et les organisations consomment des produits équitables et sensibilisent à ce sujet.
- Mettre en lumière l'engagement local pour une production équitable auprès de la population. Par exemple, en collaborant avec les médias et la presse locale.
- Investir dans la participation citoyenne grâce à un comité de pilotage actif. Ce groupe veille à ce que les engagements de la résolution politique soient respectés.
- Mettre en place des initiatives pour promouvoir l'alimentation locale et durable.
- Organiser des actions d'information et de sensibilisation sur le commerce équitable.
- Aller plus loin et se connecter à d'autres initiatives qui soutiennent l'engagement local pour la durabilité et le commerce équitable.

## Signataires

Caroline Laroye (coordinatrice, Communes du commerce équitable), Stephan Vincent (ETHIQUABLE), Philippe Weiler (directeur, Fairtrade Belgium), Benoît Olivier (administrateur-délégué, Miel Maya Honing asbl), Guérric Gautier (Ozfair), Sophie Tack (Oxfam-Magasins du monde), Pierre-Yves Brasseur (coordinateur, BFTF), Jonathan Matthysen (Oxfam Belgique), Dimitri Lecarte (gérant, Café Chorti), Xavier Declercq (artisan chocolatier, Xocolate), Trees Candaele (coordinatrice sociale inschakelingsonderneming et femimain, Pianofabriek), Ygaëlle Dupriez (Coccinelles et Companie), Oswaldo Guerrero (responsable de projet, Hope Project), Anne Wilmot (administratrice, Vervicoop), Gaston Piraux (Comptoir Paysan), Claire Fastré (Prix Juste Producteur), Louise Gérard (fondatrice, Belle & Chocolat), Thierry Noesen (Founder and Administrator, Belvas), Sophie Depas et Esther Sougné (L'Envol du Colibri), Euphrasie Mbamba (CEO & Founder, Sigōji).

